



Déclaration préalable UNSA-Éducation

Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les élu(e)s,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Concernant les rythmes scolaires dans le 1^{er} degré, nous faisons le constat que seules 2 communes ont fait le choix de rester à 4 jours 1/2. Si le vote en conseil d'école a été massif pour un retour à 4 jours, nous avons pu constater que pour certaines mairies cette décision a été imposée par la contrainte des transports de la communauté de communes.

Le 22 mai, avec l'**UNSA Fonction publique** nous étions en grève pour dénoncer le **gel du point d'indice, le jour de carence, la compensation partielle de la CSG, la suspension du PPCR pendant un an et l'absence d'un véritable dialogue social.**

L'Unsa considère que le service public est une chance, pas une charge !

Pour améliorer le service public sur le territoire, le gouvernement envisage de recourir davantage aux contractuels. Le tout en luttant contre la précarité des personnels contractuels. Un vrai numéro d'équilibriste en perspective.

Pour le gouvernement, le recours accru au contrat serait LA réponse pour :

- Trouver les compétences spécialisées nécessaires à l'adaptation des services (évolutions techniques, environnementales ...)
- Répondre au déficit d'attractivité de certains territoires,
- Faciliter la mobilité entre le secteur privé et le secteur public.

Il est nécessaire de rappeler qu'un agent public sur cinq est déjà sous contrat et que bon nombre de nos collègues contractuels aspirent à davantage de stabilité et de visibilité.

Pour répondre aux problématiques posées par le gouvernement, l'UNSA a d'autres pistes et compte bien les imposer dans le débat :

- amélioration de l'attractivité des métiers.
- amélioration des conditions d'exercices, de rémunération et de renouvellement des contrats pour tous les agents contractuels déjà en poste.
- amélioration des possibilités de titularisation et/ou de CDIisation.
- limitation des contrats courts.

Pour l'UNSA, il sera indispensable d'obtenir des réponses sur ces points.

En ce qui concerne le projet de sectorisation du 2nd degré, nous constatons qu'un projet en deux temps mettra à mal des établissements comme H. Boucher qui prendra 120 élèves à la rentrée 2019 et qui en perdra 220 l'année suivante. Cela aura des conséquences néfastes sur le mouvement des personnels et donc sur la stabilisation des équipes. La lisibilité pour les élèves et leur famille sera tellement complexe qu'elle va encore une fois favoriser les départs vers le privé.

Mr Jammet de la Cosmetic Valley n' a pas évoqué d'urgence pour l'installation du showroom dans les locaux de J. Moulin, c'est pourquoi nous vous demandons à nouveau de supprimer cette phase transitoire d'une année et de privilégier un transfert de murs à murs.

L'UNSA-EDUCATION se prononce également contre la disparition des CIO tels qu'ils sont actuellement, accueillant tous les publics, scolaires ou actifs, élèves en rupture de scolarité ou jeune adulte cherchant une formation. Restreindre les CIO au seul champs scolaire est une aberration en terme d'intégration sociale.